

# Pour Jean-Noël Tronc, la Hadopi est « légitime »

Le patron de la Sacem craint une « étatisation » de la filière si le Centre national de la musique devait être lancé

## Entretien

Jean-Noël Tronc a été nommé, mercredi 20 juin, directeur général de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), pour trois ans. Cet ancien conseiller aux nouvelles technologies de Lionel Jospin a ensuite dirigé Orange France, puis Canal+ Overseas. A Matignon, il a travaillé avec David Kessler, conseiller culture de 1997 à 2001, qui a repris du service depuis mai, aux côtés de François Hollande.

### Pourquoi avoir accepté la direction générale de la Sacem ?

J'adore la musique. Et la Sacem, c'est la colonne vertébrale économique de la filière musicale en France, alors qu'elle est souvent vue comme un gardien du temple juridique. En 2011, elle a réparti plus d'argent en termes de droits d'auteur en France que toute l'industrie du disque réunie.

La Sacem remplit une vraie mission d'intérêt général, mais depuis dix ans, cette maison a plus été au cœur des polémiques sur la musique qu'au cœur de la musique. Mon ambition est de remettre la Sacem au cœur de la musique.

### Ce n'est donc pas pour la rémunération ?

Je compte aller au-delà de la doctrine Ayrault qui, pourtant, ne s'applique pas aux entreprises privées. J'ai accepté que ma rémunération (350 000 euros de salaire et une part variable de 0 à 15 %) soit inférieure de 47 % à celle de mon prédécesseur. Quant à la différence entre le plus haut et le plus bas salaire à la Sacem, elle sera de 1 à 14. Depuis 2003, les revenus des sociétaires ont baissé de plus de 25 %, j'entends donner l'exemple.

### Les sociétés de gestion de droits sont critiquées sur leurs frais de gestion. Qu'en est-il pour la Sacem ?

Sur 100 euros de droits d'auteur perçus, 85 sont redistribués aux artistes, il y a donc 15 % de frais de gestion, ce qui est un très bon *benchmark*.

Le vrai combat, c'est d'accroître le contrôle et la transparence. Une des premières décisions que je prendrai sera de créer une direction de l'audit interne et du contrôle. Sur la transparence, la Sacem doit faire des progrès. Mon salaire sera rendu public dans le rapport annuel, comme le sera la politique salariale de l'équipe dirigeante. Nous allons aussi faire une révolution culturelle, en faisant appel à des administrateurs indépendants, y compris au conseil d'administration. Un comité des rémunérations vient d'être créé, avec une personnalité indépendante.

### Quelles sont vos priorités ?

Je compte transformer la maison sur un peu tous les plans, y compris en mettant en place une équipe de direction renouvelée.

J'ai deux priorités. La première, c'est d'améliorer les services aux sociétaires, avec une attention particulière pour l'international. Le répertoire français est le deuxième plus joué au monde. Il y a des éléments patrimoniaux, comme Ravel, mais le cœur de la musique française qui se joue aujourd'hui c'est plutôt Justice et l'électro. Quand Kassav'fait un concert en Angola, il y a 120 000 personnes dans un stade, c'est ça la *French Touch*, derrière cela, il y a une filière qui pèse plus de 100 000 emplois en France. C'est pourquoi les hommes politiques devraient se battre pour aider la filière musicale à se développer.

Ma deuxième priorité est la modernisation du réseau de la Sacem, qui est un outil très efficace de perception des droits d'auteur et des droits voisins pour toute la filière, pas seulement la filière musicale.

### Voyez-vous poindre la fin de la crise pour l'industrie musicale, dont le chiffre d'affaires a été divisé par deux en dix ans ?

Ce secteur vit en transformation permanente. Il a connu la révolution du disque il y a un siècle, puis celle du CD au milieu des années 1980, et l'Internet n'est qu'une nouvelle étape, avec la dématérialisation de la musique.

Le véritable enjeu demeure celui du partage de la valeur dans l'univers numérique et du financement de la création. Quand j'entends les critiques qui ont été adressées à la filière musicale, accusée de ne pas être assez moderne, je voudrais faire observer que pratiquement toutes les industries culturelles en France ont très largement basculé dans le numérique, que ce soit le cinéma, avec la numérisation des salles, ou la musique. Mais, aujourd'hui, il est clair que pour la filière le compte n'y est pas. La paupérisation est réelle. Elle touche en particulier les artistes, les créateurs qui sont défendus par cette maison, comme elle touche les industries.

### Quel est, aujourd'hui, le meilleur moyen de lutter contre le piratage ? Jugez-vous efficace l'action de la Hadopi (Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet) ?

La focalisation sur la Hadopi est excessive. Le sujet est devenu secondaire. Il y a cinq ans, le manque de musique sur Internet était une réalité. Aujourd'hui, il y a surabondance d'offre : la musique payante téléchargeable, avec 15 millions d'œuvres téléchargeables. Il existe aussi une offre légale de

musique gratuite sur Internet, par le streaming.

Il reste deux points à surveiller : s'assurer que le créateur puisse décider ou non de l'accès à ses œuvres sur le Net et lutter contre la contrefaçon commerciale, qu'elle soit le fait de grands délinquants comme Kim Dotcom ou de l'internaute individuel, qui pose un préjudice commercial absolument considérable à un artiste quand il met gratuitement en ligne un CD le jour de sa sortie.

Il faut faire un vrai bilan de la haute autorité, car il y a eu un effet pédagogique indiscutable, même si je ne suis enthousiaste ni de la riposte graduée ni de la coupure de l'abonnement Internet, qui n'a d'ailleurs jamais été appliqué. Une régulation dans le domaine de l'Internet est nécessaire, mais la discussion devrait porter sur le montant des contraventions, qui est, selon moi, le bon modèle. Doit-il être fixé à quelques centaines ou quelques dizaines d'euros ? C'est la question. Il est légitime qu'il y ait une autorité qui traite de la relation entre auteurs et utilisateurs de biens culturels.

### Quelles sont les priorités pour le gouvernement ? Faut-il créer le Centre national de la musique ?

Je souscris aux conclusions du rapport remis il y a un an : la filière doit être aidée, les dispositifs de soutien à la création méritent d'être rationalisés, et il faut renforcer les outils communs à la filière en matière de formation, d'information et de statistiques. Mais, franchement, la comparaison avec le Centre national du cinéma est absurde. Le cinéma, c'est 200 films par an, avec un produit fini qui est un film. La musique, ce sont plusieurs milliers de projets dans des territoires qui souvent n'ont rien à voir les uns avec les autres.

Avec le bon diagnostic, avon-nous imaginé le bon instrument ? Je me pose la question. La question du financement du Centre national de la musique (CNM) n'est pas réglée. Or il est indispensable qu'une partie du produit de la taxe sur les fournisseurs d'accès Internet puisse bénéficier à notre secteur, mais sans mettre en péril l'industrie cinématographique.

Bref, je suis favorable à l'implication de l'Etat sous forme de programme d'accompagnement à la numérisation pour la filière musicale sur plusieurs années, mais, avec le lancement du CNM, je redoute une étatisation à travers la création d'un établissement qui serait une administration avec une centaine ou plus d'agents. ■



# L'homme qui a lancé la dynamique politique autour du numérique

## Profil

Qui pour succéder à Bernard Miyet, président du directoire de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem) depuis 2001, ancien diplomate de carrière ? Dans les couloirs de la plus puissante des sociétés d'auteurs française, il se murmurait que l'on recherchait « un gros calibre » et un chef d'entreprise. Deuxième société d'auteur au monde, derrière l'ASCAP américaine, la Sacem emploie 1 400 personnes avec un fort réseau en régions. Elle gère les droits de 135 000 sociétaires dont 15 000 étrangers qui cotisent 121 euros par an et collecte 1,1 milliard d'euros.

Le choix s'est porté sur Jean-Noël Tronc, un spécialiste des tuyaux pour des producteurs de contenu. Aujourd'hui, âgé de 44 ans, cet ancien conseiller à la société de l'information de Lionel Jospin, a été l'inventeur du « gouv.fr » quand il était au Commissariat général au plan, après avoir débuté sa carrière comme consultant chez Arthur Andersen.

Pendant cinq ans, il a été le Monsieur « Nouvelles technologies » de M. Jospin, au moment où la France a basculé dans l'ère Internet. « Il a lancé la dynamique politique sur le numérique, avant lui, il n'y avait que des rapports », note Eric Walter, secrétaire général de la Hadopi et ancien conseiller aux nouvelles

technologies de Nicolas Sarkozy.

A partir de 2002, changement de gouvernement oblige, cet homme pressé aux amitiés rocardiennes est passé dans le privé. Recruté par France Télécom, il a dirigé Orange France (7 000 collaborateurs, près de 20 millions de clients et 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires), avant d'être nommé PDG de Canal+ Overseas, la filiale internationale de la chaîne cryptée qui a connu une forte croissance.

## Belle prise de guerre

Dans ces précédentes fonctions, il s'est taillé la réputation d'être un travailleur acharné, un redoutable organisateur et un habile négociateur. Jean-Noël Tronc fait surtout

le parcours à rebours que rêvent de réaliser tous ceux qui travaillent dans les industries culturelles. Il est parti des opérateurs de contenus et se tourne vers les artistes. « Il suit le même trajet que Google et Apple, il remonte la chaîne de valeurs », s'amuse un de ses proches qui a repris du service dans un cabinet ministériel.

« Il a plus une culture grand groupe que start-up ou ONG », précise Maurice Ronai, son aîné de quinze ans, chercheur à l'EHESS et consultant qui le suit depuis le début des années 1990 au PS et au Plan. M. Tronc est à la fois expert du numérique – il a eu son premier Amstrad à l'âge de 7 ans –, fin connaisseur des rouages de l'Etat

où son carnet d'adresse lui sera extrêmement utile et il a fait sa carrière dans de grandes entreprises comme Canal+ et Orange.

Il s'agit, en un sens, d'une belle prise de guerre pour la puissante société d'auteurs, au moment où les portes du gouvernement s'ouvraient logiquement à la nouvelle recrue. « Nous avons besoin d'un meneur d'hommes qui puisse donner des signaux clairs », explique le chef d'orchestre Laurent Petitgirard, président du conseil d'administration de la Sacem. Il se murmurait aussi que le profil recherché était « un énarque de la culture de droite ». Rien à voir avec Jean-Noël Tronc ! ■

A. B.-M